

## Documents à fournir pour l'enregistrement d'une Balise E100/E100 pour un pavillon Français

Vous venez d'acheter une balise de détresse E100 ou E100G de la marque Ocean Signal.  
Nous vous remercions pour ce choix. FURUNO FRANCE garantie votre balise pendant deux ans à compter de sa mise en service.

Pour mémoire, certains documents sont nécessaires pour l'enregistrement d'une Balise de détresse tant les conséquences peuvent être importantes.

L'utilisateur doit:

### **1 - Etre en possession d'une Licence (pour l'utilisation d'une station radioélectrique de navire).**

Une copie de cette licence doit être communiquée au professionnel en charge de la programmation de la balise (FURUNO FRANCE ou l'un de ses Agents).

Si aucune Licence n'est attribué, l'utilisateur doit en faire la demande auprès de l'ANFR en téléchargeant le formulaire sur <http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/radiomaritime/licence.pdf>

NB: L'ANFR autorise la modification en ligne de votre License sur <https://maritime.anfr.fr/>  
Cela permet notamment d'actualiser vos données et la liste de vos équipements à bord.

### **2 - Avoir un Numéro MMSI**

Ce numéro est propre à chaque à l'immatriculation du navire. Il est unique.

Si vous possédez déjà une VHF ou une BLU avec ASN (DSC en Anglais) enregistré à l'ANFR, vous possédez déjà un Numéro de MMSI.

Une copie de l'attribution MMSI doit être communiquée au professionnel en charge de la programmation de la balise.

A noter que ce MMSI peut être indiqué sur la Licence à jour.

L'attribution d'un numéro MMSI s'effectue après avoir rempli le formulaire disponible en téléchargement sur le site de l'ANFR :

<http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/radiomaritime/Mmsi.pdf>

Le professionnel en charge de la programmation de votre Balise est certifié par Furuno France.  
Les données de votre Balise sont automatiquement communiquées aux autorités en charge des interventions.

Mérignac le 15.03.2011